

Jean-Marc Bourhis

Président de l'association Dagoverana
219-221 rue de Versailles
92410 Ville d'Avray

Monsieur Béal

Directeur agence IdF Ouest
Office National des Forêts
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles

Monsieur Hertzberg

Conseiller Municipal
Mairie de Ville d'Avray
13 rue de Saint-Cloud

Messieurs**Fradin et Vogelsinger**

Association Espaces
855 avenue Roger Salengro
92370 Chaville

Objet : éradication de la renouée du Japon
localisations à Ville d'Avray

Ville-d'Avray, le 14 avril 2021

Messieurs,

Des adhérents de notre association signalent la présence de la renouée du Japon (*Reynoutria japonica* ou *Fallopia japonica*) sur notre commune de Ville d'Avray, notamment aux franges du massif forestier sur son versant Nord.

La renouée est classée par l'**UICN** (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et le **Comité parlementaire de suivi du risque ambrosie et autres plantes invasives** au nombre des quatre espèces envahissantes parmi les cent les plus préoccupantes. Son développement dans les jardins privés est peut être encore limité et nécessite une information très diffusée. Un encart a donc été soumis au comité de rédaction de *Ville d'Avray info*, journal municipal.

Certaines localisations de la plante (voir carte ci-dessous) sont proches du ru alimentant les étangs. Ce point est particulièrement inquiétant, la propagation de la renouée suivant fréquemment les cours d'eau. Les travaux actuellement en cours sur les étangs ne permettant plus l'observation, nous espérons qu'une étude écologique antérieure n'en attestait pas la présence et que de potentiels rhizomes n'ont pas été remués et déplacés à cette occasion, voire emmenés plus loin par camion.

La renouée est, certes, plus facile à repérer en pleine végétation mais un début de localisation a pu être effectué cet hiver en trois endroits :

N°1 Au dos du mur du cimetière de Marnes et Ville d'Avray, coté forêt au sud, accès par chemin pédestre. Il s'agit d'un massif de 3x5m.

N°2 Le long du chemin forestier qui mène à Versailles, au niveau du 177 rue de Versailles, sur ce qui devait être une aire de débardage. Un grand massif de 40x5m s'est développé à proximité d'un ru saisonnier filant vers les étangs, en dernière lisière de la forêt.

N°3 Sur une parcelle privée (visible depuis le chemin forestier) en cours de construction, au niveau du 107-109 rue de Versailles, proche d'une mare et limitrophe du 1er étang. Petit massif isolé.



La taille des massifs localisés sur notre commune nécessite une action mécanique et de criblage relativement importante.

Il a été porté à notre connaissance que la renouée est aussi en forêt de Meudon et par souci d'efficacité pour une action des pouvoirs publics nous adressons ce courrier à tous les intéressés, soit l'ONF, la Mairie et l'association Espaces qui seraient à même d'intervenir pour les deux sites en forêt avec l'ONF (une habitante se souvient d'un précédent arrachage (en lisière de forêt, entre les sites 2 et 3) avec panneau informatif sur la renouée et la menace qu'elle représente. Une telle opération pourrait donc être renouvelée) et par l'intermédiaire de la Mairie en ce qui concerne les terrains privés identifiés.

L'incinération des plants (début de pousse au printemps) et rhizomes pouvant se faire au Sictom.

Nous suggérons, en tout état de cause, un échange de point de vue entre les institutions et partenaires pour mener à bien cette action avant que la renouée ne gagne du terrain cet été.

De son côté, l'association sollicite les habitants pour compléter les observations et préciser les localisations sur terrains privés. Vous trouverez ci-après une proposition d'article pour le *Ville-d'Avray info* (magazine de la ville) à l'attention de tous ceux qui se baladent en forêt ou disposent d'un jardin.

Si, à la suite de la parution dans *Ville-d'Avray info*, des particuliers font état d'un nombre plus important encore de localisations, une action plus légère (du simple ramassage en sac au déterrage complet, selon l'importance des massifs...) pourrait être organisée, avec l'assurance d'une incinération contrôlée.

Vous remerciant de votre attention et des retours que vous voudrez bien nous faire, et à votre disposition pour visite sur sites,

Nous vous prions d'accepter, Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Marc Bourhis'.

Jean-Marc BOURHIS

ALERTE PLANTE INVASIVE

En lisière de la forêt de Fausses-Reposes, en amont des étangs et dans des jardins de Ville d'Avray la renouée du Japon est maintenant signalée, comme en forêt de Meudon.

Cette plante vivace originaire d'Asie est l'une des quatre espèces envahissantes parmi les cent plus préoccupantes selon l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et le Comité parlementaire de suivi du risque ambrosie et autres plantes invasives.

Doublée d'un potentiel allergène, la renouée du Japon (*Reynoutria japonica* ou *Fallopia japonica*) est un ennemi de la biodiversité naturelle ; son éradication est très difficile.

La reproduction se fait essentiellement par multiplication végétative par l'intermédiaire de longs rhizomes, de fragments de rhizomes dispersés ou de boutures de tiges (comme les bambous...).

A défaut de consommateur naturel et étant peu exigeante, la plante s'est répandue dans une grande partie de l'Europe, notamment sur les terrains remaniés (déplacement de terres contaminées par des rhizomes), du plus gros chantier au simple jardinage.

Une fois les tiges coupées avant floraison et fructification, tous les rhizomes méticuleusement déterrés doivent être incinérés ou mis à sécher pour complète dessiccation.

L'Association Dagoverana complète l'information auprès de L'ONF et de la Mairie pour une action d'arrachage et d'incinération la plus efficace possible. Elle appelle également tous nos concitoyens à lui signaler de nouvelles localisations de cette jolie plante très invasive.

contact: associationdagoverana@gmail.com

Vues à choisir (hiver/été) :

